

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2016

L'an deux mil seize et le quatre du mois d'avril, à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Benoît DHORDAIN**, Maire.

**Étaient présents** : M. DHORDAIN Benoit, Mme CORBIER Blandine, M. MAURAGE François- Xavier, M. MAISON François, M. CAVRO Guy, M. DELEPLANQUE Benoît, M. MAZURET Clément, M. BACQUET Cédric, Mme RIBEIRO Maria.

**Absents excusés** : M. LESNES Jean- Nestor, M. LEMOINE Jean- Paul, M. PETIOT Gérald (procuration à Monsieur DELEPLANQUE Benoît), M. LEFEBVRE Jordan.

**Secrétaire de séance** : Mme RIBEIRO Maria.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 8 mars 2016.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante son accord pour inscrire une délibération non portée à l'ordre du jour. Il s'agit de fixer l'indemnité de la Première Adjointe, Madame Corbier, à 200€ nets par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer l'indemnité à 200€ nets mensuels.

### **1/Vote du Compte de gestion, du Compte administratif et de l'affectation de résultat 2015**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion, le Compte Administratif et l'Affectation de Résultat de l'année 2015.

### **2/Taxe d'imposition 2016**

En 2015, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux des taxes d'imposition. Pour compenser une perte des dotations budgétaires de l'État, il est proposé d'augmenter :

- la taxe d'habitation de 10, 31 % à 10, 62 %
- la taxe foncière « bâtie » de 10, 58 % à 10, 89 %
- la taxe foncière «non bâtie » de 35 % à 36, 05 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 7 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions de d'augmenter les taux des taxes d'imposition pour l'année 2016.

### **3/Subventions 2016**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer après demande les subventions suivantes : AJR : 3086, 47€ - USEP : 300€ - Cauroir en forme : 300€ - Société de chasse : 300€ Coopérative scolaire : 300€ - Comité des fêtes : 600€ - Resto du Cœur : 100€ - AFR : 1000€

### **4/Budget primitif 2016**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2016.

## 5/Contrat aidé

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'un des deux contrats aidés d'agents au service technique arrive à échéance le 15 mai 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide** à l'unanimité le non-renouvellement du contrat aidé.

## 6/PLU

Pour faire suite à la demande de Monsieur Hermant, Président du SIATUB, concernant le PLU de Cauroir, le Conseil municipal **décide** à l'unanimité de rester en P.O.S jusqu'en mars 2017.

## Question diverse

Monsieur le Maire indique que dans la limite des taux maxima, le conseil municipal détermine librement le montant des indemnités allouées aux adjoints et aux conseillers municipaux.

En application de l'article 3 de la loi n° 20156366 du 31 mars 2015, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, dans les communes de moins de 1 000 habitants, les indemnités de fonction du maire sont fixées à titre automatique aux taux plafond, sans délibération du conseil municipal.

Fin de séance à 22 heures.